LA PROVENCE

DE 1245 A 1252

PREMIÈRES ANNÉES DE CHARLES D'ANJOU

PAR

G. PHILIPPON

Licencié ès lettres.

I

Raymond Bérenger, comte de Provence, longtemps en guerre avec Raymond VII, comte de Toulouse, meurt après lui avoir promis la main de sa fille Béatrix, héritière du comté : le pape promet une dispense.

II

Presque aussitôt après l'ouverture de son testament, des négociations secrètes sont entamées avec la cour de France, et, quelque temps après l'entrevue de Cluny, saint Louis obtient pour son frère Charles la dispense promise à Raymond. Une pièce d'Aymeric de Péguilain et vraisemblablement une autre de G. de Montagnagol se rapportent au moment où ce projet de mariage fut connu en Provence. L'échec du comte de Toulouse donne lieu à diverses fables.

Ш

Charles, arrivé en Provence, confirme les libertés accordées ou

reconnues par Béatrix à certaines villes, particulièrement dans l'est de la Provence. — Une enquête relative à des faits qui se passèrent à ce moment fait connaître les dispositions de certains seigneurs. — Une lettre du conseil de Marseille à Charles, qu'on ne peut rapporter qu'à cette année, prouve qu'il essaya, avant de revenir en France, de faire valoir ses droits sur cette ville.

IV

Pendant son absence, Marseille, Arles, Avignon et Barral, seigneur des Baux, forment une alliance offensive et défensive, tacitement hostile au comte. Deux sirventès de Bertrand de Lamanon font allusion à cette alliance et à l'absence de Charles, — Charles fait route avec saint Louis jusqu'en Orient.

V

L'alliance des villes se trouve menacée par les canons du concile de Valence. Les Avignonnais se soulèvent contre leur évêque; les Arlésiens chassent leur archevêque, etc. Marseille intervient. Barral des Baux fomente les troubles. Il est à la fois podestat d'Arles et d'Avignon, et traite avec la cour de France de la soumission des deux villes. Marseille conclut un traité avec le sénéchal de Provence. Ces traités restent sans effet.

VI

En 1250 Arles et Avignon prètent serment à Frédéric. On peut rapprocher ce fait de la surprise causée à la même époque par les désastres d'Orient. — Charles à peine débarqué reçoit de l'archevêque d'Arles la cession de tous les droits confisqués à la commune. Arles est réduite à faire amende honorable : le pouvoir exécutif passe de la commune au comte. Avignon, indécis entre Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, traite avec eux aux mêmes conditions. — Barral des Baux assiégé conclut une trêve avec le comte.

VII

Barral, chargé de négocier la paix avec les Marseillais, échoue dans ses tentatives. Il promet au comte de l'aider efficacement contre eux, et lui rend hommage pour le château de Baux, qualifié d'alleu. — Plusieurs bulles d'Innocent IV montrent que ce pape était favorable aux Marseillais. Il intervient en leur faveur. — Après un an de lutte, les Marseillais traitent avec Charles. Ils le reconnaissent pour suzerain et promettent de lui payer la moitié de leurs revenus, moyennant quoi ils conservent le gouvernement de leur ville. — Quelques documents prouvent que le comte avait dans la ville des partisans influents, notamment parmi les jurisconsultes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Reglement du 10 janvier 1860, art. 7.)

488

- The Character of the Company of th

THANK TO BE INCOME.

and the control of the second of the second

and the first and an array of the first and are also as the first and

to the second of the second of